



Saint-Bohaire

Mairie de Saint-Bohaire

Heures d'ouverture au public :

Lundi et Vendredi : 9h à 12h

Mardi et Jeudi : 17h30 à 19h

☎ 02.54.20.03.58

✉ saint-bohaire@orange.fr

Site internet : www.saint-bohaire.fr

Flash Infos

Novembre - Décembre 2019

**Le secrétariat de mairie sera fermé
du 23 au 27 décembre inclus**



Commémoration du 11 novembre

Le Maire et le Conseil Municipal ont l'honneur de vous inviter à la cérémonie commémorative du 101^{ème} anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918 marquant la fin de la grande guerre 1914/1918, qui se déroulera :

Lundi 11 Novembre 2019

~*~

11h15 : Rassemblement devant la mairie

11h30 : Cérémonie du souvenir et dépôt de gerbe au monument aux morts.

Celle-ci sera suivie d'un verre de l'amitié à la mairie

12h30 : Repas avec les aînés de la commune.



Repas des aînés le lundi 11 novembre

Le **Comité des Fêtes** organise conjointement avec le **Conseil Municipal**, le traditionnel **repas des aînés**, moment convivial offert aux personnes de 70 ans et plus.

- **Si vous êtes inscrit sur les listes électorales et que vous avez plus de 70 ans**, vous recevrez une invitation personnelle et il suffira de nous retourner le coupon-réponse.
- **Si vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales**, vous pouvez vous faire connaître en mairie.
- **Toute personne souhaitant participer au repas sera évidemment la bienvenue moyennant une participation de 35 €.**

Pour s'inscrire, merci de téléphoner à la mairie ou de laisser un message sur le répondeur (02.54.20.03.58) ou dans la boîte aux lettres.

Il est également possible de s'inscrire par mail (saint-bohaire@orange.fr). Prix du repas : 35 €



Vœux de fin d'année

La cérémonie de vœux de la municipalité aura lieu
le **jeudi 19 décembre 2019 à 19h** à la salle des Fêtes de Saint-Bohaire

SOIRÉE DE L'ASSOCIATION GYMNASTIQUE

SAMEDI 23 NOVEMBRE 2019



SOIRÉE PORTUGAISE

Animée par PEDRO

!! Ambiance assurée !!



MENU ADULTE : 23 €

KIR
BACALHAU COM NATAS
SALADE
PUDIM (flan aux œufs)
CAFÉ

MENU ENFANT : 10 €

Verre COCA ou OASIS
PILONS DE POULET
POMMES SAUTÉES
GÂTEAU AU CHOCOLAT
BONBONS

Réservez dès à présent au 06.12.50.20.53

La section intercommunale de l'UNC-AFN

vous informe que

la **Journée du Souvenir** (journée nationale d'hommage aux Morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie) aura lieu à Marolles le **Judi 5 Décembre** prochain.



Etat de catastrophe Naturelle

Suite aux périodes de sécheresse de ces derniers mois, si vous avez constaté des dégâts sur vos habitations, merci de faire parvenir à la mairie un courrier explicatif accompagné de photos afin que la commune puisse demander la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour l'année 2019 en 2020.

Pour votre information, l'arrêté interministériel du 16 juillet 2019 n'a pas retenu l'état de catastrophe naturelle qui avait été demandé pour l'année 2018 par la commune de Saint-Bohaire.

Inscriptions sur les listes électorales

La date limite de dépôt des demandes d'inscription sur les listes électorales en vue de participer aux prochaines élections municipales est fixée au

7 février 2020.

Si vous n'êtes pas encore inscrit, rendez vous sur service.public.fr ou en mairie.



MIEUX PARTAGER LA RUE



Rappel de civisme

Vitesse de circulation : pour la sécurité des enfants et des habitants, veillez à **limiter la vitesse de circulation** sur la commune.

Arrêt et stationnement des véhicules : Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à ne pas constituer un danger pour les usagers. Sont notamment considérés comme dangereux, lorsque la visibilité est insuffisante, l'arrêt ou le stationnement à proximité des intersections de routes, des virages. etc... Si vous possédez une place du midi. utilisez-là!